



Organisation
internationale
du Travail

SECURITE
+ SANTE
POUR TOUS

► Protection des travailleurs: sécurité et santé au travail en réponse à la pandémie de COVID-19

Évaluation rapide des besoins et plans d'intervention:
Lignes directrices pour la préparation des interventions
au niveau des pays



► Protection des travailleurs: sécurité et santé au travail en réponse à la pandémie de COVID-19

Évaluation rapide des besoins et plans d'intervention :
Lignes directrices pour la préparation des interventions
au niveau des pays

► I. Introduction

Cet outil fournit des orientations aux gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, entre autres, pour la préparation d'interventions en matière de sécurité et de santé au travail (SST), afin d'appuyer les efforts pour assurer un retour au travail en toute sécurité dans le contexte de la pandémie de COVID-19.¹

Dans la mesure du possible, les actions proposées doivent s'appuyer sur et/ou compléter les efforts existants menés par d'autres programmes de l'OIT, les organisations internationales concernées (notamment l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)) et les mandants de l'OIT. Les actions proposées doivent accorder une attention particulière aux travailleurs vulnérables, notamment les femmes, les travailleurs de l'économie informelle et/ou les travailleurs migrants.

► II. La réalisation de l'exercice d'évaluation rapide des besoins et l'élaboration du plan d'intervention

Cet exercice d'évaluation rapide des besoins couvre deux domaines principaux:

- La situation générale au niveau national et régional, et
- La capacité et la nécessité des mandants à répondre à la crise.

L'évaluation doit être menée par des gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, entre autres, conjointement avec le personnel compétent de l'OIT et/ou les mandants locaux de l'OIT et/ou les partenaires sur le terrain.

Il est conseillé de suivre les étapes suivantes pour la collecte de données et d'informations:

Étape 1. Examen documentaire initial

L'objectif de la revue documentaire initiale est de bien comprendre la situation à ce jour et l'impact potentiel futur de la pandémie dans le pays; d'identifier les différentes mesures qui ont été déjà mises en place pour y faire face; de collecter les données/informations disponibles sur le marché du travail, la SST, l'inspection du travail, les services de soins de santé et la santé publique; de faire le point sur l'aide que d'autres organisations peuvent apporter; et d'identifier toutes les politiques, programmes et plans existants pertinents liés au COVID-19.

Étape 2. Exercice d'évaluation rapide des besoins

Les principales sources d'information pour l'exercice d'évaluation rapide des besoins sont les entretiens avec les informateurs clés, les discussions, les consultations et les entretiens à mener en personne ou à distance, selon les restrictions de sécurité en vigueur dans le pays concerné. Les informateurs clefs à prendre en considération sont notamment les suivants:

¹ Cet outil a été adapté d'un document du Fonds Vision Zéro (Vision Zero Fund – VZF) de l'OIT intitulé «Protéger les travailleurs du secteur de l'habillement: sécurité et santé au travail et soutien du revenu en réponse à la pandémie COVID-19: Évaluation rapide des besoins et plans d'intervention pour la préparation des interventions au niveau des pays» élaboré par le Fonds Vision Zéro (www.ilo.org/vzf)

- ▶ Les autorités nationales et régionales compétentes en matière de SST (par exemple, le Ministère du Travail, le Ministère de la Santé, l'Institut National de la SST, l'inspection du travail, etc.)
- ▶ Les services de santé au travail
- ▶ Les services de santé publique
- ▶ Les prestataires de soins de santé/établissements médicaux
- ▶ Les organismes de sécurité sociale, notamment les organismes de prévention des accidents du travail
- ▶ Les organisations de travailleurs
- ▶ Les organisations d'employeurs
- ▶ Les entités du secteur privé
- ▶ Les autres programmes ou projets de l'OIT
- ▶ Les autres agences des Nations unies et organisations internationales, dont l'OMS
- ▶ Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile concernées, y compris les organisations religieuses et les groupes communautaires

Ressources utiles

[La check-list des mesures à prendre : Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail](#)

[Un retour au travail sûr et sain durant la pandémie de COVID-19 : Note d'orientation pour les politiques](#)

[Dix mesures concrètes pour un retour au travail en toute sécurité](#)

[Arrêtez le COVID-19 au travail ! \(guides sectoriels\)](#)

[Checklist des mesures de réponse au COVID-19 d'ONU Femmes](#)

[Initier une relance verte avec plus d'emploi et de meilleurs emploi](#)

Autres ressources non disponibles en Français:

[Gestion des risques psychosociaux liés au travail pendant la pandémie COVID-19](#)
(uniquement en Anglais)

[Guide pratique pour la prévention et la limitation de la propagation du COVID-19 dans l'agriculture \(OIT VZF Mexique\)](#) (uniquement en Espagnol et en Anglais)

[Prévention et traitement du Covid-19 : Un guide pour les usines en Indonésie](#) (OIT Better Work Indonesia) (Uniquement en Bahasa et en Anglais)

[OIT : Guide de gestion COVID-19 avec liste de contrôle pour l'auto-évaluation des RMG et des usines de chaussures](#) (OIT Better Work Bangladesh) (Uniquement en Anglais)

Veillez compléter le tableau ci-dessous en fonction du contexte du pays et des demandes des mandants de l'OIT et des partenaires, le cas échéant.

► **Tableau 1. Contexte du pays**

A. Situation générale au niveau local		
Impact sur la santé de la population et des zones touchées		
	Questions directrices	Notes
1	Quel est le nombre total de cas COVID-19 confirmés dans le pays? Veuillez fournir une brève description qui permette de comprendre la tendance.	
2	Quel est le nombre total de décès par COVID-19 dans le pays? Quel est le nombre total de cas de recouvrement dans le pays?	
3	Quel est le profil des personnes infectées? (Âge, sexe, statut de migrant, profession, etc.).	
4	Comment la région, la province et/ou les villages ciblés ont-ils été touchés par la pandémie? (Nombre de cas confirmés, de décès, de récupérations, tendances).	
5	Combien de travailleurs du secteur cible ont été touchés par la pandémie (nombre de cas confirmés, de décès, de récupérations, tendances)? Si possible, fournir une caractérisation par âge, sexe, statut de migrant.	
Impact économique et social sur le secteur/la région ciblée		
	Questions directrices	Notes
1	Quelles sont les conséquences économiques et les répercussions sur l'emploi de la crise du COVID-19?	

2	<p>Quelles sont les conséquences et les défis rencontrés dans le secteur/la région ciblée? Veuillez considérer/fournir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute mesure imposée par le gouvernement ou d'autres parties prenantes qui affecte le fonctionnement des secteurs/ industries (par exemple, des règles de confinement qui incluent la définition des services essentiels, du télétravail ou d'autres modalités de travail, y compris le travail par équipe et les congés payés) ; - Si les lieux de travail ont fermé, réduit ou modifié leur production, licencié ou mis au chômage des travailleurs, modifié les modalités ou les conditions de travail, fait face au report ou à l'annulation des commandes des acheteurs mondiaux, etc. - Quels sont les différents impacts de ces mesures sur les travailleurs formels/ informels, ruraux/urbains, femmes/ hommes, ou les conditions contractuelles, le cas échéant. 	
3	<p>Si le secteur continue à fonctionner, quelles sont les typologies des travailleurs devant encore aller travailler (profession, sexe, âge, localisation géographique, conditions contractuelles, etc.) et quelles sont celles des travailleurs qui effectuent du travail à distance?</p>	
4	<p>Quelles sont les prestations de protection sociale dont bénéficient les travailleurs du secteur? (Par exemple, congé de maladie payé et financé collectivement, indemnités de maladie, congé parental/ soins, indemnités de chômage, etc.).</p>	
5	<p>Quelles sont les mesures prises (par le gouvernement et/ou d'autres) pour compenser la perte de revenus des travailleurs?</p>	
B. Évaluation des capacités et des besoins des mandants		
	Questions directrices	Notes
1	<p>Quelle est l'expérience du pays dans des situations de crise similaires antérieures (le cas échéant) et pendant la pandémie du COVID-19? Veuillez inclure des informations sur les enseignements tirés et les capacités acquises.</p>	

2	Lorsque des mécanismes de dialogue social (par exemple, des organes consultatifs tripartites sur la SST, comités mixtes employeurs-employés sur la SST) existent aux niveaux national, sectoriel et/ou de l'entreprise, veuillez fournir des informations sur toute consultation/réunion ayant lieu en rapport avec le COVID-19.	
3	Existe-t-il des plans d'intervention COVID-19 nationaux, régionaux ou sectoriel en place dans le pays sur lesquels les activités de l'intervention doivent être alignées?	

Volet 1: Veiller à ce que des politiques soient mises en place pour faire face à la pandémie actuelle et aux futures épidémies

En ce qui concerne les mesures suivantes, veuillez décrire s'il existe des orientations, des politiques et/ou des actions au niveau national/sectoriel/du lieu de travail, et comment elles sont mises en œuvre. Ce faisant, veuillez considérer les questions suivantes afin de documenter les mesures existantes, les lacunes et les besoins identifiés :

- a. Quelles sont les dispositions qui existent déjà pour répondre et se préparer à une épidémie et les mesures qui ont été prises?
- b. Quels sont les capacités et les besoins des mandants pour améliorer la réponse et se préparer à une épidémie?
- c. Les mesures et les actions ont-elles été élaborées et adoptées dans le cadre de processus de dialogue social?

Conseil : Le cas échéant, se référer à la «La check-list des mesures à prendre : Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail» et aux «Dix mesures concrètes pour un retour au travail en toute sécurité».

1	Intégration des mesures d'urgence en matière de santé publique dans les politiques et les programmes nationaux de SST.	
2	Intégration des questions de SST dans les plans nationaux de préparation aux urgences sanitaires.	
3	Plan national de prévention et d'atténuation des effets de la COVID-19 (exemple : définition de critères d'orientation pour la réouverture/la fermeture des lieux de travail et les exigences minimales en matière de sécurité et de santé pour chaque phase).	

4	Adaptation des cadres réglementaires, le cas échéant (exemple : définition des services essentiels, dispositions applicables au télétravail).	
5	La réponse de l'inspection du travail.	
6	Des services de renseignements sont disponibles et faciles d'accès pour vous tenir informé des mesures minimales requises sur les lieux de travail dans le but d'assurer un fonctionnement sûr dans la région/les secteurs concernés.	
7	Mécanisme de suivi et d'évaluation des stratégies et des plans de prévention.	

Volet 2: Prévention de l'exposition au COVID-19 et de sa transmission sur le lieu de travail dans le secteur/la région ciblée.

En ce qui concerne les mesures suivantes, veuillez décrire s'il existe des orientations, des politiques et/ou des actions au niveau national/sectoriel/du lieu de travail, et comment elles sont mises en œuvre. Ce faisant, veuillez considérer les questions suivantes afin de documenter les mesures existantes, les lacunes et les besoins identifiés :

- a. Quels sont les efforts pertinents qui ont été ou sont déployés par le gouvernement, les partenaires sociaux et/ou d'autres parties prenantes concernées pour prévenir l'exposition des travailleurs au COVID-19 et comment s'effectue la transmission sur le lieu de travail dans le secteur/la région ciblée?
- b. Quels sont les capacités et les besoins des mandants de l'OIT pour prévenir l'exposition au COVID-19 et la transmission sur le lieu de travail dans le secteur/ la région ciblée?
- c. Les mesures et les actions ont-elles été élaborées et adoptées dans le cadre d'un processus de dialogue social?

1	Évaluation des risques (infection et autres risques).	
2	Mesures de prévention et d'atténuation du risque d'infection adoptées sur le lieu de travail (par exemple...), ou lorsque l'évaluation des risques ou les réglementations et les orientations locales les exigent.	

3	<p>Élaboration d'un plan de préparation et d'intervention sur le lieu de travail, prenant en compte tous les domaines de travail et toutes les tâches effectuées par les travailleurs ainsi que les sources potentielles d'exposition.</p> <p>Veuillez considérer l'intégration de la préparation aux situations d'urgence dans les systèmes et politiques de gestion de la SST au niveau de l'entreprise, ainsi que l'intégration de la sécurité et de la santé dans les plans d'urgence et de continuité des activités.</p>	
4	<p>Promotion du télétravail. Si le télétravail n'est pas réalisable, introduction de travail en équipes tournantes ou d'autres modalités de travail pour éviter de grandes concentrations de travailleurs sur les lieux, et donner des détails sur la manière dont cela affecte la production.</p>	
5	<p>Sensibilisation, information, communication et formation sur les risques liés au COVID-19 sur le lieu de travail, y compris l'accès à l'information, aux documents visant à promouvoir la prévention sur le lieu de travail et aux autres conseils techniques fournis par les services de santé au travail, les autorités locales de santé publique ou d'autres partenaires.</p>	
6	<p>Élaboration d'un protocole concernant les mesures à prendre en cas de détection d'un cas confirmé ou suspecté du virus sur le lieu de travail, y compris la notification, la surveillance et la désinfection conformément aux directives nationales.</p>	
7	<p>Mesures visant à prévenir d'autres risques en matière de SST découlant de la pandémie, tels que les risques ergonomiques et les risques psychosociaux, la violence et le harcèlement exemple de mesures : sensibilisation, communication et formation des parties prenantes.</p>	
8	<p>Autres risques pouvant résulter de la suspension des activités et conduire à des accidents du travail (le manque de maintenance, les pannes de système).</p>	

9	Mise en place de procédures systématiques sur le lieu de travail pour fournir des informations aux travailleurs sur la situation émergente du COVID-19, avec des références aux informations publiées par les autorités sanitaires nationales ou locales.	
<p>Volet 3: Soutien aux travailleurs et à leur famille par le biais du système d'assurance contre les accidents du travail</p> <p>En ce qui concerne les mesures suivantes, veuillez décrire s'il existe des politiques et/ou des actions au niveau national/sectoriel/du lieu de travail, et comment elles sont mises en œuvre. Ce faisant, veuillez considérer la question suivante pour documenter les mesures existantes, les lacunes et les besoins identifiés:</p> <p>a. Les travailleurs du secteur cible sont-ils couverts par le système d'assurance contre les accidents du travail du pays s'ils souffrent de conséquences pour leur santé et d'incapacité de travail en raison d'une exposition au travail au COVID-19? Veuillez décrire qui est couvert et qui ne l'est pas et, le cas échéant, expliquer les lacunes pour garantir cette couverture.</p>		
1	Inclusion et reconnaissance du COVID-19 dans les régimes d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.	
2	Versement de la prestation aux travailleurs concernés (par exemple, prestations en espèces, service médical).	
<p>Autres commentaires/observations</p>		

► III. Modèle pour le plan de réponse

► Tableau 2. Tableau résumé

1. Organisme responsable :	_____	2. Pays bénéficiaire(s):	
3. Titre du projet et code DC (le cas échéant)	Textile/ Vêtements: _____ Autres: _____	4. Personne à contacter:	Nom, adresse courriel
5. Indiquez les actions couvertes par le plan d'intervention	<p>1. Veiller à ce que des politiques soient mises en place pour le COVID-19 et les futures épidémies.</p> <ul style="list-style-type: none"> ► 1.1 Renforcement de la capacité des mandants de l'OIT à élaborer des réponses politiques et réglementaires face au COVID-19 pour traiter la dimension sécurité et santé au travail ► 1.2 Renforcement de la capacité des mandants de l'OIT à élaborer et à mettre en œuvre des plans de réponses nationaux, régionaux ou sectoriels face à la pandémie liée au COVID-19 ► 1.3 Amélioration de la consultation et de l'engagement des organisations d'employeurs et de travailleurs <p>2. Prévention de l'exposition au COVID-19 et de sa transmission sur le lieu de travail dans le secteur/la région ciblée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ► 2.1 Renforcement des capacités des mandants de l'OIT en matière de gestion des risques et assistance à l'élaboration de plans de préparation et d'intervention pour la prévention de l'exposition au COVID-19 sur le lieu de travail ► 2.2 Les mandants de l'OIT sont soutenus dans la conception et la mise en œuvre de mesures pratiques de prévention et d'atténuation des risques sur le lieu de travail ► 2.3 La sensibilisation et la communication de tous les acteurs concernés par les risques liés au COVID-19 sur le lieu de travail sont renforcées et des réponses efficaces sont apportées <p>3. Fournir un soutien aux travailleurs et à leur famille par le biais du système d'assurance contre les accidents du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ► 3.1 Fournir un soutien pour que le cadre juridique relatif aux accidents du travail garantisse une liste souple des éventualités couvertes 		
6. Financement indicatif (en USD)	_____	7. Durée estimée du plan d'intervention (dates) :	
8. Estimation de la durée de vie :	Il s'agit de la période totale pendant laquelle l'investissement est effectif (en mois).		
9. Justification, objectifs et approche de l'intervention (max. 100 mots)	Bref résumé des principales conclusions de l'évaluation rapide (par volet, le cas échéant) et du plan d'intervention proposé, y compris les partenaires de mise en œuvre.		

Résumé exécutif

Le résumé doit présenter une vue d'ensemble claire et complète du plan d'intervention. Le résumé doit se concentrer sur les actions et les activités proposées conformément aux demandes des mandants et/ou des partenaires et sur les résultats de l'exercice d'évaluation des besoins ci-dessus. Le résumé doit clairement articuler les liens entre le travail actuel du bureau et le plan d'intervention. Soyez concis : le résumé ne doit pas dépasser 200 mots.

Plan de réponse

En faisant le résumé, veuillez fournir une description concise des actions et activités proposées en vous référant, dans la mesure du possible, au cadre présenté ci-dessus (c'est-à-dire en précisant la composante et l'action). Les activités doivent être des produits livrables spécifiques qui y sont associés. Les activités doivent être organisées et associées à des produits spécifiques, livrables.

Par exemple : Activité 1 : Réalisation d'une étude de faisabilité ; Activité 2 : Réalisation d'une évaluation sur l'égalité ; Activité 3 : Réalisation d'une analyse financière ; Activité 4 : Négociation et signature d'un accord de mise en œuvre avec le ministère du travail (ou autres partenaires) pour soutenir l'achat d'EPI, etc.

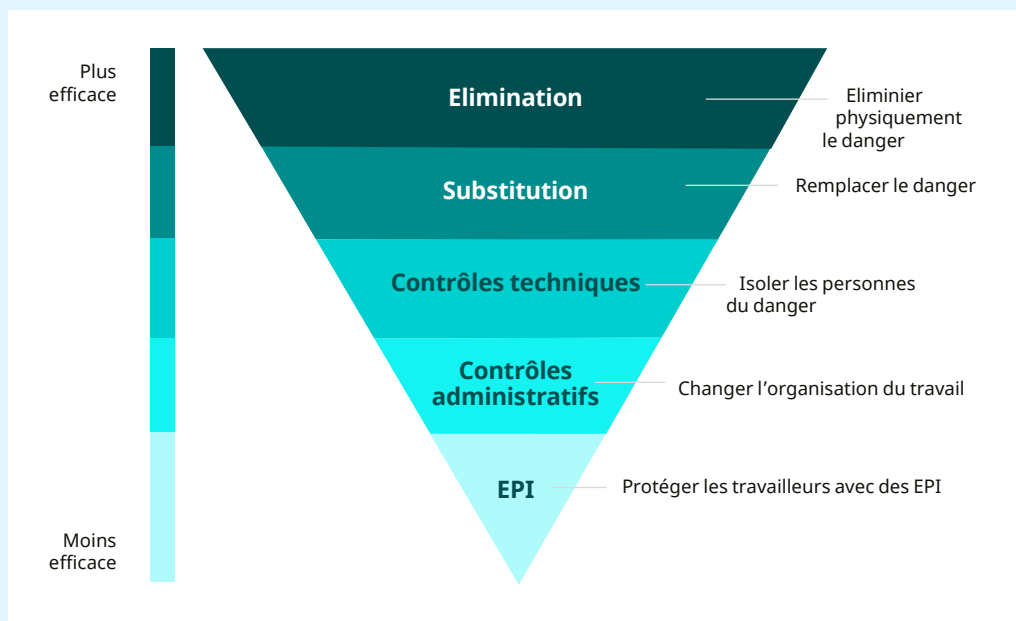
Le cas échéant, veuillez expliquer brièvement comment les activités du plan d'intervention sont intégrées dans les plans de travail actuels et utiliseront de manière efficace et efficiente les capacités, les réseaux, la recherche, etc. existants.

Détails du budget

Un budget basé sur les activités doit être fourni en accord avec les activités proposées dans la section II.

► Annexe

► Figure 1. Hiérarchie des contrôles appliqués au COVID-19



Élimination/substitution. Comme il n'est pas encore possible d'éliminer ou de remplacer le risque professionnel (coronavirus) en cas de réouverture du lieu de travail, une combinaison d'autres mesures préventives est nécessaire pour protéger les travailleurs contre l'exposition au virus.

Contrôles techniques. Il s'agit notamment d'améliorer la ventilation en augmentant les taux de ventilation dans l'environnement de travail, d'installer des barrières physiques, telles que des pare-haleine en plastique transparent, ou d'installer une fenêtre de passage pour le service à la clientèle.

Contrôles administratifs et organisationnels. Il s'agit de changements dans la politique ou les procédures de travail afin de réduire ou de minimiser l'exposition à un danger, comme l'introduction de postes supplémentaires, l'éloignement physique ou de bonnes pratiques d'hygiène et de contrôle des infections, visant à la fois les travailleurs et le lieu de travail.

PPE. Si les contrôles techniques et administratifs sont jugés plus efficaces, les EPI peuvent également être nécessaires pour prévenir certains types d'exposition, notamment pour les professions les plus dangereuses.

Source: OIT, Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail pour les petites et moyennes entreprises : Liste de contrôle des actions et suivi (disponible à www.ilo.org/vzf)

Contact

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

Département GOUVERNANCE
Unité LABADMIN/OSH

T: 0041 22 799 70 59
F: 0041 22 799 87 49
E: LABADMIN@ilo.org
ilo.org/labadmin/